

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Archives, Patrimoine et Mémoire
Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

**MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION LES SITES FUNERAIRES ET
MEMORIELS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, CANDIDATS A
L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée délibérante une convention relative à la mise à disposition de l'exposition « les sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale, candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité ».

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 6 octobre 2017.

La candidature des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO est un projet franco-belge aux enjeux patrimoniaux et mémoriels, aux dimensions internationales mais aux retombées sur l'attractivité locale.

Créée en 2011, l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre (APSMGG) est à l'initiative du projet côté français et fédère les départements du front ouest. En 2013, le Département du Haut-Rhin se rallie au projet pour constituer le dossier. L'APSMGG a sélectionné les 96 biens français en s'appuyant sur un comité scientifique.

Dans le Haut Rhin, les biens dans les 6 sites proposés sont :

- le Linge avec les cimetières du Wettstein et de Hohrod-Bärenstall
- la Tête des Faux avec le cimetière du carrefour Duchesne et l'ancien cimetière Kahm
- l'ancien cimetière Germania au Gaschney
- le cimetière roumain de prisonniers de Soultzmatt
- le Hartmannswillerkopf-Vieil Armand avec le cimetière du Silberloch et son monument national, ainsi que l'ancien cimetière des Uhlans
- le cimetière de Moosch.

L'agence belge "Patrimoine de Flandres" et le "Département du Patrimoine de la Région de Wallonie", portent le projet d'inscription qui inclut 43 biens belges.

Le dossier a été déposé par la partie belge le 30 janvier 2017. La décision de l'UNESCO doit intervenir en juillet 2018, à la veille du centenaire du retour à la paix.

Dans l'intervalle l'instruction a démarré. La visite des experts a eu lieu dans le Haut-Rhin les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017. Elle est en cours sur tous les sites.

Le dossier de candidature comporte pour chaque département un plan de gestion 2017-2021. Ses grands principes ont été adoptés par la Commission permanente du 16 décembre 2016. L'action n°12 pour la sensibilisation du grand public, inscrite dans ce plan de gestion, a été priorisée pour l'année 2017. L'objectif est d'informer le grand public. Il s'agit de lui permettre de s'approprier le projet de classement UNESCO et la valeur universelle exceptionnelle du bien dans l'histoire locale.

Dans ce cadre, une exposition a été conçue pour compléter les outils d'information (site internet, courrier d'information, rencontre, plaquette de présentation, ...).

Elle présente synthétiquement le projet et les sites du Haut-Rhin. Elle est conçue comme itinérante et sera mise à disposition gratuitement, d'une part, des acteurs locaux concernés par le projet et, d'autre part, plus largement, dans tout le département, des structures intéressées (collectivités, médiathèques, ...).

En conclusion, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver les termes du projet de convention-type, joint à l'Annexe 1 au rapport, relative à la mise à disposition gratuite de l'exposition « les sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale, candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité » ;
- de m'autoriser à signer les conventions individualisées établies sur la base de ce modèle de document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT